

Chapitre Quatrième.

LES PERSÉCUTIONS DU III^e SIÈCLE.

§ I. Persécution de Septime-Sévère.

PLUSIEURS personnages illustres profitèrent de la liberté laissée aux chrétiens sous Commode, pour visiter les différentes Églises, surtout celle de Rome, et se confirmer ou confirmer leurs frères dans la foi (1). On peut citer, parmi les plus connus de ceux qui vinrent à Rome, S. Irénée, disciple de S. Polycarpe, Florinus, Blastus, Abercius, évêque d'Hiéropolis en Phrygie, dont nous aurons à parler ailleurs plus longuement.

Les dispositions du pouvoir à l'égard des chrétiens continuèrent à être bienveillantes au début du règne de Septime-Sévère. Ce prince gouverna l'empire de 198 à 211. « Clarissimas feminas et clarissimos viros Severus sciens hujus sectae esse, dit Tertullien (2), non modo non laesit, verum et testimonio exornavit, et populo furenti in nos palam restitit. » La faveur dura jusqu'à l'expédition d'Orient, qui eut pour théâtre l'Arabie, la Mésopotamie, etc., et dont les épisodes sont représentés dans les bas-reliefs du grand arc de Septime-Sévère, au Forum. Il semble que la persécution recommença à cette époque. Spartien rapporte que l'empereur, passant par la Palestine, fit des édits contre les Juifs et les chrétiens : « In itinere Palaestinis plurima jura fundavit : Judaeos fieri sub gravi poena vetuit, idem etiam de christianis sanxit » (3). Cet édit a été promulgué vraisemblablement l'an 202. M. Aubé

1. Euseb., *H. E.*, IV, 23. Cf. de Rubeis, *De sacra veterum christianorum romana peregrinatione*, Rome, 1774; — de Rossi, *Bullettino*, 1864, p. 51-52; — 1866, p. 9, 40. — M. Harnack, *Die Mission und Ausbreitung des Christenthums in den ersten drei Jahrhunderten* (Leipzig, 1902), p. 269, dresse une liste de vingt-six personnages ou groupes de chrétiens importants, avec le renvoi aux passages d'auteurs anciens qui attestent leur venue à Rome vers cette époque.

2. *Ad Scap.*, IV (P. L., t. I, col. 703).

3. *Severus*, XVII.

pense qu'il regardait seulement les Juifs et chrétiens de la Palestine, et qu'ailleurs les uns et les autres jouissaient d'une égale liberté. Mais cette opinion n'est pas soutenable : il est certain que Septime-Sévère a été, en même temps, favorable aux Juifs, qui n'inspiraient plus aucune crainte, et hostile aux chrétiens, dont la propagande prenait un développement de plus en plus inquiétant. De fait, ce prince et son fils Caracalla permirent aux Juifs d'arriver aux plus hautes dignités de l'État : « Iis qui Judaicam superstitionem sequantur Divi Severus et Antoninus honores adipisci permiserunt » (1).

Afin d'atteindre plus sûrement les chrétiens, Septime-Sévère promulgua des lois contre les collèges, et établit une distinction entre ceux qui étaient licites et ceux qui ne l'étaient pas : « Prohibuit qui illicitum collegium coire dicuntur. » Demeuraient permis les collèges funéraires dont les membres versaient une cotisation mensuelle pour s'assurer un tombeau. Beaucoup d'inscriptions anciennes indiquent l'existence de ces collèges et leurs noms : Esculape, Antinoüs, Sergia Paulina. Fortes de cette autorisation, des communautés chrétiennes purent encore avoir leurs tombeaux ; Tertullien parle de la cotisation mensuelle que devait payer chaque membre (2) ; et les *Philosophumena* nous apprennent que le diacre Calixte avait été préposé par le pape Zéphyrin à la garde du cimetière qui devait plus tard porter son nom (3).

Septime-Sévère ne se borna pas à ces mesures vexatoires. Tertullien (4), Eusèbe (5), Clément d'Alexandrie (6), Orose (7), parlent d'une vraie persécution. Elle semble avoir pris naissance dans l'incident provoqué par un soldat chrétien ; celui-ci

1. *Digest.*, I, L, tit. II, 3.

2. *Apol.*, XXXIX (P. L., t. I, col. 470).

3. Sur l'histoire de Calixte, cf. de Rossi, *Bullettino*, 1866, p. 1-14, 17-33, 65-72, 77-97; — Duchesne, *Les origines chrétiennes*, c. XVIII-XIX; — de Smedt, *Dissertationes selectae*, t. I, p. 83 sq.

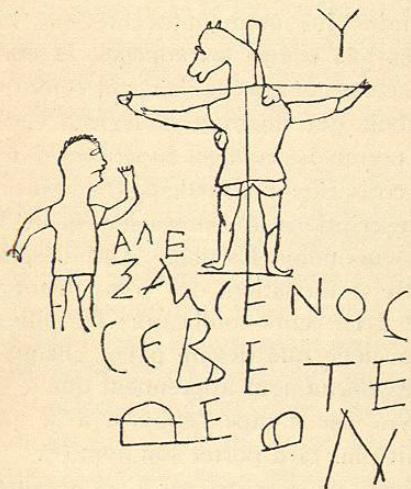
4. *Adv. Gnost. Scorpiace*, c. I (P. L., t. I, col. 124-125).

5. *H. E.*, I, VI, c. I (P. G., t. XX, col. 521).

6. « Nobis autem sunt quotidie redundantes martyrum fontes, qui nostris spectantur oculis, qui torrentur, torquentur, et capite truncantur. » *Strom.*, I, II, c. 20 (P. G., t. VIII, col. 1070).

7. *Hist.*, I, VII, c. 17 (P. L., t. XXXI, col. 1103).

ayant refusé la couronne qui lui était offerte par son chef, les païens en prirent occasion de calomnier les chrétiens et de les présenter comme des ennemis de la patrie. Ils cherchaient aussi à les tourner en ridicule. A Carthage, un gladiateur promena par les rues de la ville une figure d'âne avec l'inscription : « Dieu des chrétiens » (1). Cette caricature a été reproduite au Palatin, précisément dans un édifice contemporain de Septime-Sévère; on y a trouvé un dessin à la pointe, aujourd'hui au Musée Kircher, représentant un homme à tête d'âne, sur une croix, et à côté de lui un



GRAFFITO BLASPHEMATOIRE
DU PALATIN.

autre homme en prière, avec l'inscription : « Alexamène adore son Dieu » (2).

Quel qu'ait été le prétexte de cette persécution, il faut certainement chercher la vraie cause dans le nombre toujours

1. Tertullien, *Apol.*, XVI (P. L., t. I, col. 372-373).

2. Cf. Garrucci, *Un crocifisso graffito da mano pagana nella casa dei Cesari sul Palatino*, 1856; — L. Visconti, *Di un nuovo graffito palatino relativo al cristiano Alessameno*, 1870. Le caractère chrétien de ce « graffito » a été contesté par M. Wünsche (*Sethianische Versuchungstafeln aus Rom*, Leipzig, 1898), qui veut y voir une profession de foi séthienne, caractérisée par le signe Y tracé à droite de la croix. Cette opinion a été généralement rejetée.

croissant des chrétiens. La persécution fut donc inspirée par la politique. Elle dura jusqu'à la mort de Septime-Sévère (211), et même un peu après, sous Caracalla. Elle fut générale. Toutefois nous n'avons pas de documents pour toutes les régions. Nous n'en avons presque aucun pour Rome, quoique cette ville ait certainement compté des martyrs. Le cimetière de Calixte s'est développé au temps de Septime-Sévère; or la partie la plus importante est reliée à une carrière abandonnée, il semble qu'on ait cherché à lui donner une entrée secrète; on peut voir dans ce fait une marque de l'inquiétude des esprits en face de la persécution.

Les documents les plus sûrs sont ceux qui concernent l'Afrique. L'Égypte eut sa martyre, Ste Potamienne. Nous connaissons la date précise de la persécution de Carthage, car Tertullien nomme le préfet sous lequel elle eut lieu : « Doleamus necesse est quod nulla civitas impune latura sit sanguinis nostri effusionem, sicut et sub Hilariano praeside, cum de areis sepulchrorum nostrarum acclamassent: Areae non sint » (1). Le mot « area » avait en Afrique une signification spéciale. A Rome, il avait été facile de creuser des cimetières souterrains; mais en beaucoup d'autres lieux, on n'avait pu que les construire à la surface du sol; alors on les appelait « horti, hortuli », en Afrique « areae ». Une inscription de Césarée de Mauritanie rappelle que Evelpius, « cultor Verbi », a donné une « area » à l'Église sainte, à l'« Ecclesia fratrum » (2).

Les Actes de Ste Perpétue, relatifs à la même persécution, constituent un document authentique de la plus haute importance; ils ont été publiés dans la collection de Ruinart et plusieurs fois à part. C'est une autobiographie de Ste Perpétue, écrite par elle jusqu'à la veille de sa mort. On avait pensé d'abord n'avoir que la traduction latine d'un texte grec; mais il est prouvé que l'original avait bien été écrit en latin (3). D'après ces Actes, il y eut un grand nombre de martyrs,

1. *Ad Scap.*, c. III (P. L., t. I, col. 701).

2. *Infr.*, p. 122.

3. Cf. P. Franchi de' Cavalieri, *Passio SS. Perpetuae et Felicitatis*, Roma, 1896.

« multos fratres martyres ». La mention qu'ils font du théâtre, de la présence du gouverneur, indiquent que le drame s'est passé à Carthage même. Ils rapportent deux célèbres visions. Dans la première, Ste Perpétue vit son jeune frère Dinocrate, mort peu de temps auparavant, essayant en vain de s'approcher d'une fontaine pour y éteindre sa soif. Elle comprit qu'il était dans un lieu de souffrance, pria pour lui, puis le vit, tout brillant de lumière, atteindre la source et s'y désaltérer : « Vidi Dinocraten... refrigerantem. » Cette expression, analogue à celle qui se retrouve dans les inscriptions, « in refrigerio », est évidemment une allusion au dogme du Purgatoire. La veille de son martyre, il parut à la sainte qu'elle entraînait dans un jardin et qu'au milieu des arbres un pasteur l'appelait ; elle approcha, et le pasteur lui offrit du lait qu'elle mangea, et tous les assistants dirent : « Amen. » C'est l'explication des peintures des Catacombes qui nous présentent le bon Pasteur avec le seau de lait, symbole de l'Eucharistie. Dans la même vision, elle se vit introduite dans un amphithéâtre ; tout à coup un Éthiopien s'avance pour la tuer, mais deux jeunes gens l'aident à combattre, elle remporte la victoire, et le maître des jeux la félicite en la baisant au front et en lui disant : « Filia, pax tecum. » C'est encore, mis en action, le symbole du gladiateur, de l'athlète, que l'on trouve souvent sur les monuments chrétiens primitifs, uni quelquefois à celui du bon Pasteur.

Il faut placer dans cette même persécution, si le témoignage de Grégoire de Tours (1) est vraiment recevable, le martyre de S. Irénée de Lyon. Il y eut aussi des martyrs en Asie-Mineure, particulièrement à Antioche.

En 211, commença l'empire de Caracalla. La persécution continua, mais moins terrible.

Avec Élagabale s'ouvrit une période de paix. Ce tyran voulait fonder une religion nouvelle, dont Rome serait le centre, dont lui-même serait le prêtre. De là peut-être sa tolérance à l'égard des chrétiens. D'ailleurs son origine

1. *Hist. Fr.*, 1, 29 (P. L., t. LXXI, col. 174-175).

orientale devait le rendre favorable aux religions venues d'Orient.

Alexandre-Sévère se montra aussi bienveillant pour les chrétiens. On a dit, — la chose n'est cependant pas certaine, — que sa mère Mammea était chrétienne. Nous savons du moins par Lampride qu'il accorda beaucoup de faveurs à l'Église. Il avait fait ouvrir son palais au public, afin d'y rendre la justice ; et sur la porte il avait inscrit cette sentence, empruntée aux maximes de l'Évangile : « Quod tibi fieri non vis, alteri ne feceris » (1). Il laissa aux Juifs leurs privilèges, aux chrétiens la liberté : « Judaeis privilegia reservavit, christianos esse passus est » (2). Il eut même, paraît-il, l'intention d'élever un temple à Jésus-Christ (3). Un incident soulevé au Transtévère lui donna occasion de manifester ouvertement ses sentiments. Il y avait là un titre, l'oratoire qui devint plus tard la basilique de Ste-Marie du Transtévère ; il avait été enlevé aux chrétiens peu de temps avant le règne d'Alexandre-Sévère, et on y avait établi un cabaret, « taberna emeritoria », destiné aux soldats qui avaient terminé leur service, « emeriti », peut-être aussi aux « vigiles » casernés près de là (en face de St-Chrysogone). Les chrétiens ayant adressé une requête à l'empereur, Alexandre y fit droit : « Mieux vaut, dit-il, consacrer ce lieu au culte de Dieu que l'abandonner aux cabaretiers » (4). Aussi ne trouve-t-on pas trace d'une persécution générale sous son règne. Il y eut seulement quelques condamnations prononcées par les gouverneurs locaux. Le martyre du pape S. Calixte, à Rome, est un fait isolé et sans aucun caractère juridique. Surpris par le peuple dans un moment d'effervescence, Calixte fut sur-le-champ jeté dans un puits ; les chrétiens, par prudence, n'enterrèrent pas son corps dans le grand cimetière papal de la voie Appienne, mais sur la voie Aurélienne, dans le cimetière de Calépode, qui a été aussi quelquefois appelé cimetière de Calixte. Le successeur de

1. Lampride, *Alex. Sev.*, 50.

2. *Ibid.*, 21.

3. *Ibid.*, 28, 42.

4. *Ibid.*, 48.

ce pape, Urbain, gouverna l'Église dans la plus grande tranquillité.

§ II. Persécution de Maximin.

L'avènement de Maximin (235) fut le signal d'une nouvelle persécution, très courte (elle dura moins de deux ans), mais vraiment cruelle. Ce prince, un barbare, prenait le contre-pied de tout ce qu'avaient fait ses prédécesseurs. Alexandre-Sévère avait été favorable aux chrétiens : il les persécuta. Pendant cette persécution, le pape S. Pontien fut condamné « ad metalla » et transporté en Sardaigne, où il mourut. L'expression assez obscure du catalogue philocalien : « in insula discinctus est » (1), signifie que Pontien avait abdiqué, dans l'impossibilité où il était de gouverner l'Église (235). C'est le premier exemple d'abdication que présente l'histoire des Souverains Pontifes ; il a été depuis imité par S. Célestin V (1294). Pontien eut pour successeur Anthère, élu à Rome vers la fin de la même année. Ce pape mourut après un pontificat de quarante jours. Son inscription, dans la crypte des papes, à St-Calixte, ne lui donne que le titre d'évêque : ANΘEPΩC EΠI ; mais elle est brisée ; peut-être y avait-il aussi celui de martyr.

A Maximin succéda Gordien III (238-243), puis Philippe (243-249). On pense que ce dernier fut chrétien (2). Mauvais chrétien en tous cas, car il arriva au pouvoir par l'assassinat de son prédécesseur ; il prit part à toutes les cérémonies païennes et célébra avec une grande solennité le millénaire de Rome. Eusèbe (3) rapporte cependant qu'ayant voulu célébrer la Pâque à Antioche en 244 et s'étant vu repoussé par l'évêque, Philippe se décida à faire pénitence. Sous son règne et sous le pontificat de S. Fabien eut lieu la trans-

1. « Eo tempore Pontianus episcopus et Yppolitus presbyter exules sunt deportati in Sardinia in insula nociva Severo et Quintiano consulibus. In eadem insula discinctus est IIII kal. oct. et loco ejus ordinatus est Antheros XI kal. dec. consulibus suprascriptis. »

2. Cf. Orose, *Hist.*, VII, 20 (*P. L.*, t. XXXI, col. 1114) ; — S. Jérôme, *De viris inl.*, 54 (*P. L.*, t. XXIII, col. 665).

3. *H. E.*, VI, 34 (*P. G.*, t. XX, col. 596).

lation solennelle du corps de S. Pontien ; on voit devant la crypte des papes plusieurs graffites ou inscriptions à la pointe qui ont dû y être tracés à cette occasion ; l'un d'eux est ainsi conçu : META ΠΑΝΤΩ (ν ἀγίων Ἐπισκόπων) ΠΟΝΤΙΑΝΕ ΖΗΧΗC, « O Pontien, que tu vives en Dieu avec tous les saints évêques ! »

§ III. Persécution de Dèce (1).

Dèce régna de 249 à 251. Aurelius Victor (2) et l'un des auteurs de l'*Historia augusta*, Vopiscus (3), font le plus bel éloge de son caractère ; ils le considèrent comme un grand empereur, austère, courageux, d'une irréprochable moralité. Conservateur des traditions romaines, Dèce devait persécuter les chrétiens. Il fit condamner la mémoire de Philippe, à cause peut-être du christianisme secret de ce prince, et effacer son nom des inscriptions. On peut voir au Forum, dans la cour des Vestales, une inscription de l'an 247 où le nom de Philippe, alors consul, a été martelé.

Dès le commencement du règne de Dèce, les Goths envahirent la Dacie, soumise par Trajan. Comme il arrivait dans tous les malheurs publics, on accusa les chrétiens ; et la persécution recommença, cruelle, habile, froidement calculée. S. Cyprien nous apprend que Dèce frappa d'abord les chefs de l'Église, disant qu'il aimerait mieux avoir un compétiteur dans l'empire que de tolérer la présence de l'évêque de Rome. Le pape S. Fabien fut une des premières victimes (janvier 250). L'Église romaine envoya une lettre aux autres Églises pour leur raconter le martyre de son chef. Le document est malheureusement perdu ; mais nous avons la réponse de S. Cyprien. L'ancien catalogue libérien men-

1. Cf. Duchesne, *Les origines chrétiennes*, p. 381-388.

2. *Epitom.*, 29.

3. *Aurelian.*, 42. — L'*Historia augusta* est aujourd'hui l'objet de nombreuses études critiques. Plusieurs auteurs allemands la regardent comme apocryphe ; M. Dessau ne veut y voir qu'une falsification du Ve siècle. On s'accorde généralement à rejeter cette opinion extrême. Toutefois il est vraiment démontré qu'aux faits proprement historiques sont mêlés des documents légendaires, à peu près comme dans les Actes des Martyrs.

tionne la déposition de S. Fabien, le 20 janvier, en même temps que celle de S. Sébastien, qui appartient à une autre année : « Fabiani in Calixti, Sebastiani in catacumbas », dit-il. L'inscription de S. Fabien existe encore dans la chapelle des Papes : ΦΑΒΙΑΝΟC ΕΠΙ ΜΡ. Le monogramme ΜΡ est postérieur au reste de l'inscription ; il est visiblement d'une main différente ; sans doute il fut ajouté lorsque l'Église reconnut officiellement le martyr de Fabien, le déclara « martyr vindicatus », et permit de lui rendre un culte public. Il y avait, dès le III^e siècle, une sorte de canonisation ; plusieurs fois on reprocha à des chrétiens d'avoir honoré des défunts dont le martyr était supposé, mais non encore prouvé (1).

Après la mort de S. Fabien, l'Église romaine resta sans pasteur pendant plus d'un an, probablement jusqu'en juin 251. Dans cet intervalle, il y eut beaucoup de martyrs. Les plus illustres sont S. Calocère et S. Partène, esclaves du consul Aemilianus et éducateurs de sa fille Anatolie. Leur histoire a des analogies avec celle des SS. Nérée et Achillée, serviteurs de Ste Domitille. Les Actes mentionnent leur mort à la date de 250, « Decio et Grato cons. ». Le calendrier libérien donne au contraire la date de 304, « Diocletiano IX et Maximiano VIII cons. ». De Rossi pensait que cette seconde date rappelle une translation des reliques des deux martyrs dans le cimetière de Calixte (2). Leurs noms se lisent tracés à la pointe sur une paroi de la chapelle où ils furent déposés.

1. « Ce n'était point sans de longues enquêtes, sans un sérieux concours de témoignages, que l'on inscrivait, aux temps antiques, un nom sur la liste des martyrs. Lorsqu'un fidèle mourait dans les supplices, condamné par le juge païen, une information s'ouvrait : était-ce bien pour la seule foi du Christ qu'il avait été mis à mort ? Avait-il su trouver la force de persister jusqu'à son dernier souffle ? N'avait-il pas par quelque violence défié ses persécuteurs ? C'étaient là autant de points que l'Église s'appliquait à élucider, avant d'appeler sur un de ses fils la vénération de tous. Plusieurs causes rendaient indispensable une telle enquête : l'erreur ou le mauvais vouloir des païens, celui des hérétiques, la simplicité des fidèles.... Devancer le jugement de l'Église dans la vénération d'un mort était chose grave et condamnée ; et S. Optat nous dit l'histoire d'une femme que réprimanda le diacre Caecilianus, pour le culte qu'elle rendait aux reliques d'un homme peut-être mort martyr, mais qui n'avait pas encore été déclaré tel : « Nescio cujus hominis, et si martyris, sed nondum vindicati. » Le Blant, *Les persécuteurs et les martyrs aux premiers siècles de notre ère*, c. x.

2. Le jour est encore plus incertain que l'année. Le *Martyrologe hiéronymien* les nomme cinq fois : III id. febr., XIII kal. mai., XVI et XIII kal. jun., XIII kal. aug.

La persécution se répandit partout, en Italie, en Sicile, en Espagne, dans les Gaules, où il faut mentionner, parmi les martyrs, S. Saturnin, évêque de Toulouse. Plusieurs chrétiens apostasièrent, même des prêtres et des évêques. Nous savons par S. Cyprien (1) que Basilide, évêque de Léon, sacrifia aux idoles ; que Martial, évêque d'Emerita, eut des relations avec les païens et laissa enterrer son fils dans un de leurs collèges funéraires. L'horreur qu'inspira ce dernier fait montre combien les chrétiens craignaient de mélanger leurs tombeaux à ceux des païens.

C'est en Afrique, à Carthage, que les apostats furent le plus nombreux. S. Cyprien a écrit à leur occasion son traité *De lapsis*. Ces faibles chrétiens ne péchèrent pas tous de la même manière. Les uns, les « sacrificarii », immolèrent aux idoles ; les autres, les « thuriferarii », offrirent de l'encens ; d'autres, les « libellatici », se contentaient d'acheter une déclaration attestant qu'ils avaient sacrifié, bien qu'ils ne l'eussent pas fait réellement. Parmi les nombreux papyrus coptes, grecs, latins, recueillis récemment en Égypte, on a découvert un fragment d'un de ces « libelli » ; M. Krebs l'a publié en 1893 (2). Ce papyrus a 20^{cm} sur 8^{cm} ; il est écrit en grec. C'est une instance par laquelle Diogenos Aurelios, fils de Satabos, demande à la commission des sacrifices de la petite ville d'Alexandrounesos l'attestation qu'il a sacrifié aux dieux et mangé la chair de la victime ; la date, indiquée d'après l'ère locale, correspond au 26 juin 250.

Cet important document rend bien compte des expressions : « libellum accipere, libellum tradere. »

En Égypte, où il nous transporte, la persécution sévit avec une grande intensité. Alexandrie en fut le centre. On rencontrait dans cette ville un mélange de superstitions grecques, romaines, égyptiennes ; ces dernières avaient peut-être été relevées, à l'époque de Dèce, pour faire opposition aux chrétiens : cet empereur en effet est jusqu'à présent le dernier

1. *Ep. de Basilide et Mart.* (P. L., t. III, col. 1029-1030).

2. Dans les *Sitzungsberichte der königlichen Akademie der Wissenschaften* de Berlin, 1893, p. 1007-1014. Cf. P. Franchi de Cavalieri, *Due libelli originali di libellatici*, dans le *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1895, p. 68-73.

dont le nom se lise dans les hiéroglyphes. Les chrétiens s'enfuirent en grand nombre. C'est alors que S. Paul fonda la vie érémitique.

L'an 251, comme les Goths avançaient toujours, Dèce alla les combattre en personne. Il montra un grand courage, et



Τοῖς ἐπὶ τῶν θυσιῶν ἤρη
μένοις κώ(μης) Ἀλεξ(άνδρου) Νήσου
παρὰ Αὐρηλίου Διογένου(ς) Σατα
βούτος ἀπὸ κώ(μης) Ἀλεξ(άνδρου)
Νήσου, ὡς Λοβ, οὐλ(ή)
ὄφρ(ι) δεξ(ιᾶ). Καὶ αἰ
θύων τοῖς θεοῖς διετέ
λεσα καὶ νῦν ἐπὶ πα
ροῦσιν ὑμεῖν κατὰ
τὰ προστετατα[γμέ]
να ἔθυσα [κα]ῖ ἐπ[...]
[.] τῶν ἱ[ε]ρεῶν [...]
σάμην καὶ ἀξιῶ [ὕμ]ας
ὑποσημιάσασθαι.

Διευτυχεῖται

Αὐρηλ(ίος) [Δ]ιογένης ἐπιδ[έ(δωκα)].

Αὐρηλ(ίος) σ..ρ...[...]

θύοντα Μυσ[...]

...νωνος σεσημείωμαι?

[Λα] Αὐτοκράτορο[ς] Καί[σαρος]

[Γα]ίου Μεσσιου Κ[ο]ίντου

[Τρ]αι[ανου] Δε[κ]ίου Εὐσ[ε]βοῦς

[Ε]ὐτ[υχ]οῦς Σε[β]α[σ]τοῦ

Ἐπ[ειφ] β.

LIBELLUS DE DIOGENOS AURELIOS.

mourut dans cette guerre. Son successeur, Gallus, associa à l'empire Volusien. La persécution continua. Au mois de juin 251, les chrétiens élurent pape S. Corneille, un membre ou un affranchi de la « gens Cornelia », si célèbre dans l'antiquité. C'est le premier pape qui porte le nom d'une ancienne

famille romaine; car la parenté de S. Clément avec les Flavii Clementes est douteuse. L'élection de S. Corneille fut troublée par le schisme des partisans de Novatien. Cette secte devait bientôt former une vraie communauté à part; elle posséda à Rome des cimetières, et pour les consacrer ne craignit pas de voler les restes des martyrs, entre autres le corps de S. Silanus, dernier fils de Ste Félicité. Le pontificat même de Corneille fut court. Pendant la persécution de Gallus, le pape fut exilé à Centumcellae (Civita-Vecchia), où il mourut (253). Ses cruelles souffrances le firent honorer comme martyr. Son corps, rapporté au cimetière de Calixte, ne fut pas placé dans la chapelle des papes, mais dans un autre caveau, probablement celui de sa famille; son inscription funéraire est en latin, tandis que celles des autres papes du même cimetière sont en grec. Un fragment de cette inscription, trouvé près de la voie Appienne, fit soupçonner à de Rossi le voisinage du cimetière de St-Calixte. C'est alors que l'illustre archéologue commença les fouilles qui devaient aboutir à tant de merveilleuses découvertes.

§ IV. Persécution de Valérien.

Pendant les premières années du règne de Valérien, l'Église recouvra un peu de tranquillité. Avec l'autorisation de l'empereur, le pape Lucius revint de l'exil; il ne quitta plus Rome jusqu'à l'année 254, qui fut celle de sa mort. Il fut enterré à St-Calixte, où l'on a retrouvé, brisée, son inscription funéraire. On l'a considéré comme martyr, à cause des souffrances de sa captivité, mais il ne semble pas qu'il soit mort de mort violente.

La persécution ne tarda pas à reprendre, aussi cruelle que jamais. Valérien promulgua deux édits, l'un en 257, l'autre l'année suivante, ainsi que l'attestent les Actes de S. Cyprien (1). Il confisquait les cimetières chrétiens et défendait aux fidèles d'y pénétrer. Malgré cette prohibition, jusque-là sans exemple, ceux-ci continuèrent à fréquenter leurs cimetières,

1. P. L., t. III, col. 1497-1506.